



14 Avenue Charles de Gaulle

33650 Martillac

Tél : 05 56 72 71 20

[loisirs.ados@mairie-martillac.fr](mailto:loisirs.ados@mairie-martillac.fr)

# Projet

# Pédagogique 2021

# Loisirs Ados

## (11/17 ans)



Rejoignez-nous et **suivez-nous** sur les réseaux sociaux !

**Loisirs Ados Martillac**

# Sommaire

## A. Présentation générale, l'Organisateur

### 1. Le contexte et les informations administratives

### 2. Le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

## B. Les objectifs pédagogiques

## C. Mode d'emploi du Service

### 1. le public accueilli

### 2. Le public accueilli en situation de handicap

### 3. Périodes, horaires et fonctionnement

### 4. La place et la participation du jeune

### 5. La place des parents

### 6. Les Partenaires

## D. L'équipe pédagogique et son rôle

### 1. Rôle du Directeur

### 2. Rôle de l'Animateur

## E. Activités et Projets

## F. Les séjours

## G. Evaluation

Le projet pédagogique est consultable via le site internet de la Mairie de Martillac, rubrique Loisirs Ados. Il est élaboré par la Direction de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) en concertation avec l'équipe d'animation.

## A. Présentation générale, l'Organisateur

### 1. Le contexte et les informations administratives

La commune de Martillac est une commune de 3187 habitants du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Gironde, en région Nouvelle Aquitaine.

Elle fait partie de l'intercommunalité de la Communauté des Communes de Montesquieu (CCM).

A l'origine Martillac est une commune essentiellement rurale avec un faible taux d'habitation, sa position géographique a favorisé l'installation de personnes travaillant en agglomération.

De ce fait un jeune public était en attente d'un accueil préadolescent-adolescent ce qui a permis la création d'une structure Ados.

#### L'Organisateur

L'ALSH des Loisirs Ados est une structure municipale, gérée par la Mairie de Martillac et déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde.

Suite à un diagnostic et à un projet local de la commune sur le public préadolescent-adolescent, l'ouverture des Loisirs Ados a été un fort succès et depuis les animateurs, les jeunes, les élus et les partenaires continuent de proposer, de dynamiser, et surtout de pérenniser ce service.

Une passerelle entre la structure ALSH 6-11ans et l'Accueil préadolescent-adolescent sera effective en 2021 afin de proposer des animations au public âgé de 10 ans (CM2) répondant à leurs besoins et à leurs envies.

Elle permettra d'accompagner ces nouveaux jeunes vers l'autonomie, vers la prise de responsabilité et de les familiariser avec leur nouveau groupe.

## 2. Projet éducatif de Territoire

Depuis plusieurs années, la commune de Martillac est fortement engagée dans l'action auprès des jeunes, considérée comme un axe essentiel à l'éducation et du bien vivre ensemble.

Les objectifs éducatifs de la commune qui en découlent sont avant tout de permettre à ces jeunes d'être auteurs et non consommateurs de leurs vacances, en leur donnant les moyens d'exprimer leurs idées, leurs envies, favorisant ainsi leur développement et leur investissement personnel.

L'accueil proposé aux jeunes doit être soit synonyme de vacances, de plaisirs et non de contraintes.

Les Loisirs Ados sont avant tout un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et de partage. Il doit favoriser les relations, les échanges et l'intégration de chaque jeune dans le respect de l'autre et des règles de vie.

Également cet accueil doit participer à sensibiliser les jeunes à leur statut de citoyen dans une dimension locale.

### B. Les objectifs pédagogiques.

Les **objectifs pédagogiques** sont construits autour des objectifs généraux du Projet Educatif de Territoire, le PEDT. Nous axerons nos objectifs sur la **sociabilité de l'enfant**, le **développement du jeune** et sur le **Vivre Ensemble**.



OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS PEDAGOGIQUE	MOYENS	EVALUATION
<p><b>Sociabilité de l'enfant</b></p>	<p><u>Favoriser l'accueil des nouveaux jeunes</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place du Projet Passerelle pour les 10-11 afin de faciliter leur intégration au sein de groupe</li> <li>2. Organiser et mettre en place des jeux de connaissance, des jeux collectifs afin de créer les liens entre les jeunes.</li> <li>3. Parrainer un nouveau jeune avec un jeune qui connaît déjà le fonctionnement.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse personnelle de l'équipe d'animation du jeune avec le groupe et de sa participation.</li> <li>2 et 3 .Bilan individuel d'intégration avec les nouveaux jeunes, sur leur ressenti, les difficultés rencontrées.</li> <li>Relations dans le partage, le calme</li> </ol>
<p><b>Développement de la personnalité du jeune</b></p>	<p><u>Responsabiliser et Rendre autonome le jeune</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etre à l'écoute, encourager et aider les jeunes à concevoir et monter des projets par eux mêmes (les aider en faisant intervenir des intervenants, leur fournir de la documentation).</li> <li>2. Les règles de vie sont établies par les jeunes et validées par les animateurs.</li> <li>3. Permettre aux jeunes de faire face à ses choix et de décider par lui même</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposition et Concrétisation des projets et difficultés rencontrées par les jeunes. Bilan Projet</li> <li>2. Implication et Application des règles de vie par le groupe.</li> <li>3. Prise d'initiative sur le quotidien sur la vie de groupe (budget donné si respecté et pourquoi si cela n'est pas le cas).</li> </ol>
<p><b>Vivre ensemble</b></p>	<p><u>Mettre l'accent sur la pratique du vivre-ensemble dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser les jeunes pas des débats, discussions et du coup développer en lui l'acceptation de la différence.</li> <li>2. Les jeunes mettront en place et en pratique les règles du vivre ensemble, la répartition et organisation des tâches quotidiennes, préparation des veillées.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de parole du groupe et chaque jeune peut ses opinions et ses idées librement sans gêne.</li> <li>2. Bilan chaque jour de l'organisation des veillées et tâches quotidiennes par groupes, commissions, hygiène, repas, communication.</li> </ol>

D'une manière générale, l'animateur devra assurer un accueil auprès des jeunes notamment pour les nouveaux ados afin de les renseigner sur le fonctionnement des Loisirs Ados et de le présenter au groupe pour faciliter son intégration.

L'animateur devra rassurer le jeune et l'aider à progresser dans sa vie quotidienne.

Pour terminer, nous avons mis en place un parrainage afin que les habitués accompagnent les nouveaux tout au long des vacances (entraide, solidarité, écoute afin de favoriser les échanges) et les aident dans les différents projets et activités.

## C. Mode d'emploi du Service

### 1. Le public accueilli

Deux catégories :

Le préadolescent 11-14 ans et l'adolescent de 14-17 ans.

**Le préadolescent** se caractérise par un triple développement : physique, intellectuel et moral qui lui permet l'épanouissement de sa personnalité. Le jeune a besoin d'être écouté, de se divertir, de commencer à être autonome.

**L'adolescent**, pour lui c'est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de transition qui se rallonge. Tout est bouleversé, aussi bien du côté physique, psychique, affectif et intellectuel. Le jeune adolescent est souvent en quête d'identité. Le jeune a besoin de se sentir responsable, d'être autonome (de s'affirmer en tant qu'adulte) et d'appartenir à un groupe.

### 2. Le public accueilli en situation de handicap

Dans un premier temps nous rappelons que la loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées vise ainsi à donner accès aux enfants et aux adolescents en situation de handicap à l'ensemble des différentes structures, ou services.

De ce fait, il est important ,pour les jeunes atteints d'un handicap, physique, moteur, mentale et/ou psychique, qu'une organisation en amont soit mise en place avec l'équipe d'animation et son directeur.

En tant que structure d'accueil de loisirs nous préparons et adapterons son arrivée afin d'assurer sa sécurité et son bien-être et assurerons le lien avec la famille.

La marche à suivre sera la suivante :

1. Avant l'accueil, organiser une réunion avec les différents acteurs, la famille et le jeune afin de mettre en place une adaptation pour faciliter son intégration.

2. Pendant l'accueil, l'équipe d'animation viendra répondre aux besoins du jeune. Le rôle de l'animateur sera de faciliter son intégration au sein du groupe et dans les activités, et de respecter les mesures mises en place.

3. Après l'accueil, l'équipe d'animation fera un retour auprès de la famille, l'équipe pédagogique prévoira un bilan de la journée afin d'adapter au mieux ses besoins.

### **3. Période, horaires et fonctionnement.**

Les jeunes de la commune de Martillac peuvent fréquenter l'accueil des Loisirs Ados dès leur fin de scolarité primaire et/ou dès leur entrée en classe de 6ème jusqu'à leurs 17 ans révolus, sans discriminations de sexe, religions, origine, handicap.

- **Hors vacances scolaires, autre temps d'accueil**

Hors vacances scolaires l'équipe d'animation propose un accueil un vendredi soir par mois. Ces soirées ont pour objectif d'accompagner les jeunes, de les soutenir dans des initiatives et projets futurs. Mais aussi de garder un lien entre les jeunes et les animateurs entre les vacances scolaires.

La participation à l'accueil des soirées « Anim's Ados » nécessite une inscription préalable par mail. Cette préinscription permet aux animateurs de s'organiser notamment pour les sorties. Le programme est transmis par mail, mais il est également disponible sur le Facebook des Loisirs Ados et le site de la Mairie afin de relayer toutes les informations nécessaires.

Une cotisation annuelle de 15€ est demandée aux parents lors de l'inscription. Des sorties, proposées par les jeunes, seront intégrées au programme en tenant compte du budget alloué au PRJ (Point rencontre Jeunes).

- **Lieu et horaire**

L'accueil des vendredis soir se déroule à l'ancienne bibliothèque appartenant à la mairie. L'espace 100 m<sup>2</sup> environ dispose de deux parties bien délimitées, l'une servant d'espace de jeux, de discussions et l'autre d'un espace de repos avec

fauteuils et coin-lecture. Également à disposition, des sanitaires, des tables, des chaises et une cour extérieure.

Il est possible d'utiliser d'autres salles pour des soirées à thèmes, sur réservation : salle du presbytère, Pôle Culturel ou encore la Médiathèque permettant ainsi de proposer des activités différentes comme visionner des projets ou films, avoir accès à la bibliothèque, organiser des conférences avec des intervenants etc....

Cet accueil se déroule de 19h00 à 22h00/22h30, les horaires peuvent varier selon le programme. Les jeunes seront accompagnés et raccompagnés par leurs familles ou autre personne autorisée à les récupérer ou bien rentrer seul (avec autorisation parentale).

- **Soirée type :**

19h00 - 19h30 : Accueil des jeunes

19h30 - 20h00 : Repas et préparation de la mise en place des activités (par groupe ou volontariat)

20h00 - 20h30 : Repas

20h30 - 22h00 : Activité selon le programme

22h00 - 22h15 : Rangement

22h15 - 22h30 : Bilan et départ des jeunes

- **Pendant les vacances scolaires**

L'équipe d'animation accueille les jeunes à la journée avec des animations sur site (Plaine des Sports) et des sorties.

Le programme des activités est envoyé 1 mois à 3 semaines avant par mail aux familles. Il est mis en ligne sur le site de la mairie et diffusé sur notre réseau social Facebook et Instagram permettant ainsi une communication massive et visuelle.

Une date butoire d'inscription est communiquée aux familles permettant au service d'organiser au mieux les activités et anticiper le recrutement d'animateurs/animateuses supplémentaires si besoin.

Pour participer aux activités proposées, les familles doivent inscrire leurs enfants par mail ([loisirs.ados@mairie-martillac.fr](mailto:loisirs.ados@mairie-martillac.fr)) avec les jours souhaités. Par la suite un mail de confirmation d'inscriptions est envoyé aux parents par le Service Jeunesse.



Le tarif est fixé selon les revenus des familles et le nombre d'enfants à charge (taux d'effort). Les paiements sont réalisés sur le portail famille de Carte + sur le site internet de la commune.

- **Lieux et horaires**

Les jeunes sont accueillis à la salle des Vignes de 7h30 à 8h00, puis à la salle de Tout-Vent de 8h00 à 9h00.

Mais les jeunes ne peuvent venir qu'à 9h00 et ne repartir qu'à partir de 17h00.

L'accueil du soir fonctionne de 17h00 à 18h30 : heure de fermeture.

- **Journée type**

7h30-9h00 : Accueil du matin, famille et adolescents (activité informelle, échanges)

9h15-9h30 : Présentation du déroulement de la journée

9h45 - 11h30 : Activité sportive, manuelle, culturelle (selon le programme)

11h30 - 11h45 : Temps individuel ou collectif

11h45 - 12h00 : Rangement du matériel

12h00-14h00 : Repas et temps individuel ou collectif

14h00 - 16h30 : Activité sportive, manuelle ou culturelle (selon le programme)

16h30 - 17h00 : Rangement et temps individuel ou collectif

17h00 - 18h30 : Départ des jeunes

- **Fermeture**

L'accueil des Loisirs Ados fonctionne chaque première semaine des petites vacances scolaires et les 4 semaines du mois de Juillet.

L'accueil est fermé pendant les vacances de Noël, puis tout le mois d'août. Une solution alternative est proposée en partenariat avec la commune de Cadaujac pour les périodes de fermeture.

## Fonctionnement et responsabilité :

- **Les temps d'accueil**

Réglementation des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) : 1 animateur encadre 12 jeunes au maximum.

Les jeunes sont acceptés dans la limite des capacités d'accueil soit 24 enfants (2 animateurs et 1 Directeur). Si l'effectif est dépassé le service peut être amené à solliciter un élu ou un vacataire qualifié afin que chaque jeune puisse bénéficier d'un droit à l'accueil.

Pour toute inscription nouvelle les familles devront remettre à l'équipe d'animation, la fiche de renseignements du jeune et sa fiche sanitaire. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de la commune de Martillac dans l'onglet Loisirs Ados ou envoyés par mail.

Ces documents vont permettre aux animateurs de connaître si le jeune a des problèmes de santé particuliers, sa situation familiale, les coordonnées de ses représentants légaux mais également si le jeune est autorisé à rentrer chez lui tout seul ou encore s'il est autorisé au "quartier libre" (animations organisées en autonomie et sous conditions).

Nous rappelons que concernant les renseignements médicaux des jeunes, l'équipe d'animation est soumise à une obligation de discrétion. Un récapitulatif des jeunes ayant des problèmes médicaux sera mis à jour régulièrement.

En cas de dossier d'inscription incomplet, les animateurs se réservent le droit de refuser le jeune.

Pour les jeunes ayant déjà un dossier il sera nécessaire de vérifier sa validité (1 an maximum) auquel cas il faudra en informer la famille pour le réactualiser.

- **Les Repas**

Pour les repas, il est demandé aux familles de fournir un « pique-nique » et un goûter à leurs enfants. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner avec les animateurs en salle ou à l'extérieur des locaux comme ils le souhaitent et en fonction de la météo.

L'équipe essaie aussi de tenir compte du budget repas des parents pour les jeunes en mettant en place une fois par semaine un repas préparé par les jeunes sous forme d'activité et pris en charge par la mairie.

- **Tarification**

Le service communal des Loisirs Ados fait l'objet d'une tarification et de modalités de facturation et de paiements établis chaque année par délibération.

Le calcul du montant de la participation des familles s'appuie sur le taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

- A la journée sur les périodes de centre de loisirs pendant les vacances scolaires

- A la journée pour les séjours (repas compris)

Pour les inscriptions un compte Famille est ouvert sur le site de la mairie : Carte + portail Famille.

- **Le règlement, les vacances scolaires, les vendredis soir et séjours**

L'inscription aux Loisirs Ados vaut acceptation du règlement par les jeunes, les familles et l'équipe d'animation.

Il n'est pas seulement un ensemble d'interdiction et de devoirs mais aussi un ensemble de droits. Il s'agit de règles qui permettent la vie en collectivité et donc il favorise le **mieux vivre ensemble**.

Nous portons comme valeur le respect mutuel entre chacun, ce qui porte à comprendre l'autre, apprendre à connaître et lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

En cas de **non-respect des règles**, des mesures pourront être appliquées :

Avertissement verbal et/ou convocation des parents et du jeune jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

- **Transport et sorties**

La mairie dispose de deux minibus. Les sorties et trajets séjour s'effectuent en minibus avec une capacité de 8 jeunes maximum et 1 animateur conducteur. Le service dispose des assurances et agréments nécessaires pour ce type de transport.

Lors des vacances scolaires 1 à 2 sorties extérieures seront proposées dans le programme, permettant aux jeunes de découvrir d'autres activités, d'autres lieux et de participer à leur éveil culturel.

**Pour toute sortie, les animateurs doivent impérativement :**

- Avoir les dossiers complets de chaque jeune, en emportant un exemplaire des fiches sanitaires ainsi que les éventuels traitements d'urgence (ex : asthme).
- Une trousse de secours complète et adaptée en fonction du nombre de jeune concerné par la sortie ou activité (à vérifier lors de tout trajet), si un soin est effectué l'animateur doit le noter sur un registre d'infirmerie qui se situe sur chaque accueil (penser à le récupérer à la mairie lors des vacances scolaires et séjour). L'animateur devra informer les parents et la Direction de tout incident concernant la santé du jeune.
- Dans la trousse de secours, le récapitulatif des principaux numéros d'urgence (Samu, pompiers, centre antipoison, etc....) ainsi que les coordonnées de la structure d'accueil et de ses responsables.
- Respecter et faire respecter le code de la route, la législation DDCS sur les déplacements.
- Prévoir le matériel nécessaire à la sortie et s'assurer de la tenue des jeunes est adaptée à l'activité et à la météo.
- Eviter tout retard dans les rendez-vous avec les prestataires et pour le retour prévenir dans la mesure du possible les familles, par téléphone ou réseau Facebook des retards.

- **Droit à l'image**

L'utilisation de l'image de l'enfant est respectée selon le choix des familles lors de l'inscription. Les photographies sur papier, CD, DVD, par projection, sur le blog, sur site internet, ou autre pourront être utilisées dans les publications de la commune de Martillac.

- **Protocole Sanitaire**

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les intervenants en présence des jeunes selon les protocoles sanitaires préconisés.

Si le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11ans, merci de fournir 3 masques pour la journée soit 2 par jour et un en cas de perte afin de respecter au mieux le protocole sanitaire.

#### **4. La place et la participation du jeune.**

L'adolescence est une période complexe, faite de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis à vis de son entourage, mais également d'indépendance et d'émancipation vis à vis de ses parents.

Les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

C'est pour cela que l'espace d'accueil des « Loisirs Ados » participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences en mettant en place :

##### **a) Un outil d'expression**

La « boîte à mots » utilisé lors de nos soirées Anim's Ados, séjour ou semaine de vacances scolaires. Ces outils sont utilisés afin que chaque jeune puisse y insérer des suggestions, des remarques objectives, des réclamations qui seront discutées lors des temps prévus à cet effet.

##### **b) Les réunions Jeunes-Animateurs**

Il est important que les jeunes acquièrent les bases de la vie citoyenne. En mettant en place un temps de discussion (notamment lors des soirées Anim's Ados, avant que l'activité ne démarre), d'échange, de prise de décision, de gestion de conflit, cela permettra à chacun de s'exprimer, de trouver sa place.

Il est important de favoriser le dialogue, l'expression des jeunes.

Également à chaque fin d'activité et à la fin de la journée, sur les temps de vacances scolaires et/ou des vendredis soir, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux, il participe à la vie collective.

## 5. La place des Parents.

Les premiers éducateurs demeurent les parents. L'équipe d'animation est à l'écoute de toute information fournie par les parents sur l'enfant. Elle s'engage à transmettre à la famille toute information importante concernant le déroulement de la journée du jeune. Les parents ont la possibilité de rencontrer l'équipe pédagogique et de poser toutes les questions qu'ils souhaitent concernant l'Accueil de Loisirs.

L'équipe d'animation met en place une à deux fois par an une animation conviant les parents des jeunes afin de créer des temps conviviaux et d'échanges entre jeunes, familles et animateurs.

## 6. Les Partenaires

**La Mairie :** Le responsable de la structure établit un prévisionnel d'activités, de matériels, de sorties et de séjours afin de pouvoir gérer au mieux le budget. Celui-ci est soumis à approbation dans le cadre du Budget Prévisionnel de la commune et voté par le Conseil Municipal.

La Mairie met à disposition les locaux mais aussi les différents services (le service technique et la communication).

**La CAF (Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde):** Aide la municipalité financièrement par rapport à la convention qu'elle établit avec celle-ci. Le Directeur de la structure est en relation avec la CAF, mettant à jour les présences réelles et facturées et leur transmet. Il s'occupe aussi de veiller au paiement des prestations auxquelles ont droit les parents.

**La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports (DDCSJS) :** Est un partenaire pédagogique et donne l'autorisation d'ouverture et fonctionnement. Le Directeur en contact avec eux s'occupe de fournir les déclarations annuelles et les fiches complémentaires de déclaration de l'Accueil de Loisirs. Nos services peuvent rentrer en contact en cas de questionnement concernant la pédagogie, la sécurité, l'encadrement etc...

## D. L'équipe pédagogique et son rôle

L'ensemble de l'équipe doit adapter son comportement de manière à être en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure. Le respect entre les animateurs et les jeunes est indispensable. Il est attendu de l'équipe un esprit d'initiative, de solidarité et de partage.

L'équipe pédagogique des Loisirs Ados est constituée d'un directeur titulaire d'une Licence STAPS, du BAFD, de l'ETAPS et du BSB (Brevet de Surveillant de Baignade) et de deux animateurs en CDI (stagiaires BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) titulaires du BAFA et du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1. Un des deux animateurs est titulaire d'une Licence STAPS et du BSB. Il est possible que le service fasse appel ponctuellement à des vacataires titulaires du BAFA afin de pallier aux absences des animateurs ou à des effectifs importants (respect du taux d'encadrement).

### 1. Rôle du Directeur.

Le responsable des Loisirs Ados s'assure du bon fonctionnement du service et du respect des règles de vie. Son rôle est de favoriser la mise en œuvre de projets, et d'assurer le lien avec les jeunes et les familles.

En cas d'absence de celui-ci, les animateurs qualifiés pourront venir le remplacer pour assurer la continuité des projets, et conserver une permanence du cadre.

**Sur la plan administratif le responsable :**

- Rédige le projet pédagogique en collaboration avec son équipe d'animation et garantit son application
- Assure le bon fonctionnement du service, en étant gérant de la législation en vigueur et garant de la sécurité physique, moral et affective de son équipe pédagogique et des jeunes
- Forme et assure le suivi des animateurs, et se rend disponible pour son équipe
- Conseille, aide et oriente les démarches éducatives de son équipe
- Établit la programmation des projets, des activités et des sorties
- Assure le suivi et l'évaluation des actions menées par l'équipe
- Rend compte aux élus du fonctionnement du service par la réalisation de compte rendus écrits
- Gère la communication avec les ados et les familles, et le budget du service

## Sur le terrain le responsable :

- Prépare le matériel, aménage les lieux
- Anime et accompagne les projets des jeunes et s'assure de la sécurité du groupe
- Informe, échange et communique avec les jeunes et les parents

### 1. Rôle de l'Animateur.

Il a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des jeunes qu'il a en charge, de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, et d'assurer une relation de qualité avec eux, qu'elle soit collective ou individuelle, et d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités.

Ensemble avec le directeur, ils forment l'équipe pédagogique qui a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique et mener des activités cohérentes avec les objectifs mis en place.

L'animateur est un repère pour les jeunes et doit se faire respecter sans être autoritaire. Pour autant il se doit d'avoir une conduite exemplaire, une posture bienveillante envers les jeunes en étant dans l'accompagnement, la sécurité et l'écoute.

L'animateur doit rester vigilant en fonction de l'âge, de l'activité, des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inviter les jeunes à s'investir. Il est important de développer un esprit de groupe et de solidarité.

Selon les objectifs fixés, l'animateur devra s'assurer de la réalisation et la mise en œuvre de ces derniers. Son implication est donc essentielle.

Enfin, l'animateur doit maintenir un dialogue et être toujours à l'écoute du groupe, savoir entendre et déceler les situations difficiles, pouvoir orienter et conseiller sans toutefois se substituer aux professionnels compétents.



## E. Activités et projets

S'agissant d'une structure pour les jeunes de 11-17 ans, le choix des activités repose sur leurs envies et leurs attentes. Mais également sur leurs participations à l'élaboration de projets ou d'activités.

L'équipe d'animation guide et valorise ces actions collectives. Les projets à réaliser ou les activités à mettre en place favorisent l'échange et l'écoute.

La mise en place de projet permet aux jeunes de développer leur autonomie individuelle au sein d'un groupe et d'accepter l'autre et ses différences.

En mobilisant leur engagement et leur implication, les animateurs orientent les adolescents afin qu'ils soient auteurs, acteurs et non de simples consommateurs.

L'équipe d'animation propose pour le groupe des activités variées, ce qui laisse un large choix permettant de satisfaire les demandes et besoins de chacun : activités sportives, manuelles, culinaires, artistiques ou ludiques afin d'interagir avec différents milieux.

Également, des activités seront proposées et des projets à court, moyen ou long terme seront mis en place par les jeunes.

Pour se faire, des temps d'échange auront lieu lors des soirées Anim's Ados ou des temps individuels sur les vacances scolaires et séjours pour permettre à chacun de s'exprimer et trouver sa place.

## F. Les séjours

Le séjour permet avant tout aux jeunes l'apprentissage de la vie en collectivité en dehors du cadre familial (apprentissage de la citoyenneté), mais aussi de développer des capacités à gérer leur temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques et à acquérir son autonomie.

C'est l'occasion pour le jeune de s'évader, de découvrir de nouveaux horizons et d'en revenir grandi.

Une réunion d'informations est prévue pour les séjours quelques semaines avant le départ, permettant d'échanger avec les familles sur les formalités du séjour, les activités prévues, les transports, l'hébergement etc...

**a. L'argent de poche**, les jeunes peuvent décider par eux-mêmes de conserver et de gérer leur argent. Si tel est le cas, l'équipe d'animation ne sera pas tenue

responsable en cas de perte ou de vol. Toutefois nous proposons le plus souvent de garder l'argent de poche des jeunes et de leur remettre dès qu'ils le souhaitent. Une fiche gestion argent de poche sera remise avec le montant de départ et le solde fin de séjour (un exemplaire pour le jeune et un autre pour les animateurs).

**b. Le Téléphone portable n'est pas obligatoire mais il est recommandé.** Il est utilisé notamment lors des séjours et sorties ce qui simplifie la communication entre les jeunes et leurs familles. Nous laissons les jeunes s'autogérer sur la fréquence d'utilisation de leur téléphone mais si nous constatons une dépendance ou une perturbation sur le déroulement de la journée nous serons amenés à prendre des décisions. Les jeunes auront la possibilité de confier leurs portables à l'équipe d'animation s'ils le souhaitent. Pour les jeunes qui n'ont pas de portables les familles ont la possibilité de joindre l'équipe sur le numéro du service.

Également l'équipe d'animation ne peut avoir de la visibilité sur les réseaux sociaux ou autre site que peuvent utiliser les jeunes sur leurs téléphones portables pendant les temps où ils sont avec les animateurs.

- **Vivre Ensemble**

Tout au long des séjours les jeunes avec l'équipe d'animations décideront et seront impliqués dans l'organisation comme l'aménagement des locaux, l'élaboration et le fonctionnement d'un planning des tâches quotidiennes, la réalisation des menus et la préparation des repas, les courses, participation aux veillées etc.... pour toujours répondre au mieux à nos objectifs pédagogiques.

L'équipe d'animation assure la gestion des chambres pour le couchage en fonction des affinités et des règles de vie élaborées avec les jeunes.

- **Attitudes à adopter en cas d'urgence**

Lors d'un accident, la démarche à suivre comporte 3 étapes :

### **1. Protéger**

Pour protéger d'une situation dangereuse, quand l'animateur arrive sur les lieux, il se doit de prendre le temps d'observer la situation pour bien comprendre et agir au mieux.

Après observation, l'animateur sans prendre de risque pour sa propre sécurité, supprime ou écarte le danger.

Si au contraire, le danger ne peut pas être supprimé, l'animateur doit alors réaliser un dégagement d'urgence pour écarter la victime dans un endroit suffisamment éloigné du danger et de ses conséquences.

## **2. Alertes les secours :**

L'alerte transmise doit être rapide et précise pour réduire au maximum les délais de prise en charge par les secours.

## **3. Secourir**

Effectuer les **gestes de premier secours**, qui doivent permettre de stabiliser l'état de la personne, c'est-à-dire de permettre l'attente des secours dans des conditions qui dégraderont le moins possible l'état de santé de la victime.

## **Les numéros d'urgence :**

18 : Sapeurs-Pompiers : secours en cas d'urgence aux personnes, secours sur accidents, incendies.

15 : SAMU : action médicale, problèmes urgents de santé et conseil médical.

112 : Ensemble des services de secours (utilisable dans tous les pays européens).

## **G. Evaluation**

L'évaluation du projet pédagogique est primordiale et sera mise en place annuellement afin de pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs et s'en fixer d'autres plus adaptés pour l'année suivante. Ces objectifs doivent répondre au projet éducatif (PEDT), être simples, atteignables et mesurables dans le temps.

Un bilan est établi après chaque vacances scolaires et séjour pour soulever les points à améliorer, les actions à reconduire et évaluer si nous avons répondu aux demandes et besoins des jeunes et des familles en fonction des objectifs fixés dans le projet pédagogique. Les temps d'échange réguliers entre l'équipe d'animation et le responsable permettront de connaître le ressenti des jeunes et de réguler au mieux le fonctionnement.

Les échanges avec les parents seront un appui important pour améliorer les actions menées.

